

Pôle communication
24.65.42

Jeudi 2 avril 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Organisation des « ponts » 2026 pour les établissements scolaires publics

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie informe les familles de l'organisation scolaire retenue pour les « ponts » de l'année 2026.

En 2026, le calendrier de la fonction publique ne prévoit pas de week-ends prolongés à l'occasion de l'Ascension (14 mai), de la Fête nationale (14 juillet) et de la Fête de la citoyenneté (24 septembre). Cela nécessite une adaptation de l'organisation scolaire, compte tenu de contraintes spécifiques liées notamment au transport des élèves ainsi qu'aux temps d'internat et de restauration.

En conséquence, afin d'assurer une organisation claire, lisible et harmonisée pour les familles, le gouvernement – compétent pour l'enseignement secondaire – a décidé, en lien avec les provinces pour l'enseignement primaire, d'accorder ces périodes de congés aux élèves du primaire et du secondaire sur l'ensemble du territoire.

À cet effet, l'organisation scolaire est fixée comme suit :

Absence de cours	Reprise des cours
Du jeudi 14 au vendredi 15 mai inclus	Lundi 18 mai
Du lundi 13 au mardi 14 juillet inclus	Mercredi 15 juillet
Du jeudi 24 au vendredi 25 septembre inclus	Lundi 28 septembre

Les établissements seront donc fermés aux élèves durant ces périodes.

Ces dispositions ont pour objectif de simplifier l'organisation de l'année scolaire 2026 et de garantir l'égalité de traitement pour tous les élèves de la Nouvelle-Calédonie, tant dans les établissements que dans les internats.

Chaque employeur public organisera le temps de travail de ses agents en fonction de ses propres contraintes.

Les personnels des établissements et des internats pourront être mobilisés selon les consignes de leurs employeurs, afin d'assurer la continuité du service public et les nécessités d'organisation.

Le gouvernement et les provinces remercient les familles pour leur compréhension et leur coopération.

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****